



Envoyé par courriel

A : Eamonn Brenann, Directeur Général

Date : 01/12/2022

Votre référence : lettre DGD22_0408 du 28/11/2022

Objet : Procédure d'approbation par correspondance dans le paquet de réformes

Copies : Sabrina Depicker, Cheffe des Ressources Humaines et Services

Raúl Medina Caballero, Directeur Général adjoint

Conseil Provisoire & Commission Permanente

Monsieur le Directeur général,

Votre courrier du 28 novembre dernier est bien surprenant, nous sommes toujours dans l'attente des éléments demandés, notamment les scrutins.

Votre entêtement à refuser d'apporter la preuve de vos affirmations concernant l'acceptation par la Commission permanente et le Conseil provisoire est éloquent.

Il est aussi significatif que vous n'évoquiez plus ces 2 organes, mais les « États membres », ce qui est impropre et révélateur.

Aussi votre incantation à passer « ensemble » à l'implémentation de votre réforme est particulièrement déplacée.

La cohérence nous impose de maintenir notre position et de refuser cette réforme ; nous ne souhaitons pas couvrir d'éventuelles et probables irrégularités.

Veillez agréer nos salutations distinguées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'G. Tsolos'.

Georges Tsolos
Vice-président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Bams'.

Benoit Bams
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Aguilera'.

Maria Aguilera
Présidente